



# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

**Coordination et rédaction**

Cette publication a été réalisée par la Fondation de la faune du Québec.

**Renseignements**

Téléphone : 418 644-7928

Internet : [www.fondationdelafaune.qc.ca](http://www.fondationdelafaune.qc.ca)

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-95896-3 (imprimé)

ISBN 978-2-550-95897-0 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2023

# Table des matières

<b>Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>Message du dirigeant</b>	<b>4</b>
<b>L'organisation en bref</b>	<b>5</b>
Mission	5
Vision	5
Valeurs	5
Quelques données clés en matière de développement durable	7
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	7
Contexte interne	8
Contexte externe	8
<b>Plan d'action de développement durable</b>	<b>13</b>
Agir en faveur de la nature et pour la santé	13
Objectif 2.1 : Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes	13
Objectif 2.2 : Améliorer la santé des écosystèmes	15
Objectif 2.3 : Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens	16
Créer un état exemplaire qui agit en faveur de l'innovation	18
Objectif 5.1 : Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement	18

Objectif 5.3 : Investir de façon durable au profit des Québécois \_\_\_\_\_ 19

**Tableau synoptique** \_\_\_\_\_ **20**

# Message du dirigeant

La Fondation de la faune du Québec est fière de présenter son troisième *Plan d'action de développement durable*. Ce plan d'action découle de l'adoption par le gouvernement de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* qui émane de la *Loi sur le développement durable* (L.R.Q., chapitre D-8.1.1) sanctionnée par l'Assemblée nationale en 2006. À l'aide de cette planification, la Fondation mènera des actions concrètes contribuant à l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale.

La Loi définit le développement durable comme étant un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. En préservant les habitats fauniques et en contribuant au maintien de la biodiversité québécoise, la Fondation travaille pour les générations futures. Au cours des années, la Fondation a fait le choix de soutenir les acteurs, les associations et les organismes qui ont, partout au Québec, ont la volonté et la capacité d'agir localement. En valorisant et en soutenant des initiatives locales, la Fondation s'assure que les retombées de ses actions sont de nature sociale et économique, en plus d'être bénéfiques pour l'environnement.

Les activités de chasse, de pêche et de piégeage font partie du tissu social du Québec et comptent parmi les piliers de l'économie de la majorité de nos régions. À travers son action, la Fondation recherche des effets récurrents durables qui permettent de bâtir ou de consolider des activités récréotouristiques, génératrices d'emplois axés sur le potentiel faunique. En investissant dans la protection des milieux naturels, la Fondation prend part à la préservation des biens et services écologiques, et des retombées économiques qu'ils génèrent.

Les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable sont indissociables. Leur prise en compte dans ce plan d'action 2023-2028 permet à la Fondation de mieux cibler ses actions pour le futur et d'agir en synergie avec les autres organismes gouvernementaux, afin d'offrir une meilleure qualité de vie aux Québécois et Québécoises, aujourd'hui et pour demain.

Le président-directeur général,

Jean-Claude D'Amours

# L'organisation en bref

La Fondation de la faune du Québec a été instituée le 15 juin 1984 en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C -61.1). La Fondation est une personne morale sans but lucratif, mandataire de l'État et elle relève du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Elle est reconnue, depuis 1987, comme organisme de charité enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et elle est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal à ses donateurs.

Pour financer les projets, la Fondation de la faune peut compter sur un financement stable et récurrent depuis 1987. En effet, plus de 40 % du financement de la Fondation provient d'une redevance sur l'achat des permis des pêcheurs sportifs, des chasseurs et des trappeurs, des personnes qui ont à cœur la protection de la faune. Le reste de son financement provient de subventions, de partenariats avec des organismes privés et publics, ainsi que d'activités de collecte de fonds.

## Mission

Promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

## Vision

Connue et reconnue comme un acteur de premier plan pour la conservation de la faune et de son habitat au Québec, la Fondation contribue à la réalisation de projets ambitieux et innovants, en synergie avec ses partenaires.

## Valeurs

La Fondation est animée par cinq valeurs clés qui influencent son action individuelle et collective et qui guident son développement. Elles se reflètent dans la façon d'être, d'agir et de réfléchir des membres de l'équipe de direction, des administrateurs et des employés, et teintent les interactions de l'organisation avec chacune de ses parties prenantes.

### **Collaboration**

La Fondation ne peut intervenir seule sur l'ensemble du territoire québécois. Au fil des ans, sa capacité à collaborer de façon agile, fluide et efficace avec ses partenaires et collaborateurs est devenue l'une de ses forces les plus reconnues. Cette valeur, bien ancrée au cœur de la mission de la Fondation, inspire ses employés à unir leurs forces pour le bien des espèces fauniques et de leur habitat.

### **Rigueur**

La Fondation traite annuellement plusieurs centaines de demandes d'aide financière relatives à diverses interventions. Soucieuse de prendre des décisions qui maximiseront les retombées positives découlant de ses investissements, elle traite chacune d'entre elles avec vigilance et professionnalisme.

La Fondation s'assure par ailleurs que les contributions financières des partenaires et des donateurs soient utilisées avec discernement, de sorte à optimiser les retombées positives pour le secteur, ainsi qu'en conformité avec les lois et obligations réglementaires auxquelles elle est assujettie.

### **Équité et intégrité**

La Fondation est déterminée à offrir des chances égales à tous et à toutes. Par conséquent, les demandes d'aide sont traitées et analysées en conformité avec les normes de ses programmes, permettant ainsi à l'organisation de prendre des décisions justes et équitables en cohérence avec sa mission et ses valeurs.

### **Autonomie**

Il est essentiel pour la Fondation d'agir librement en assurant l'adéquation de son action avec sa mission, sa vision d'avenir et les objectifs qu'elle s'est fixés.

La Fondation encourage ses employés à s'épanouir au sein de l'organisation en développant leur sens de l'initiative, tout en demeurant conscients de l'imputabilité de leurs actions.

### **Innovation**

Dans le contexte actuel, marqué par de nombreux changements et en constante évolution, la Fondation se doit de repenser et de moderniser ses façons de faire. C'est pourquoi elle est déterminée à faire preuve d'ambition, de curiosité et de créativité dans sa manière d'aborder les enjeux auxquels elle est confrontée afin de trouver des solutions novatrices, en phase avec l'époque actuelle.

## Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés	Description
En 2020, 17 % des milieux terrestres et 10 % des milieux côtiers du territoire québécois sont reconnus à titre d'aires protégées.	Le gouvernement du Québec s'est engagé à respecter l'objectif de protéger 30 % de son territoire. La Fondation de la faune contribue à l'établissement d'aires protégées en milieu privé.
38 espèces fauniques se trouvent sur la liste des espèces menacées ou vulnérables du gouvernement du Québec.	Par l'entremise de son programme Faune en danger, la Fondation finance des projets qui favorisent le rétablissement des espèces menacées et vulnérables du Québec.
9,4 M\$ de fonds distribués en 2021-2022 pour financer des projets.	Ce montant a permis de financer 265 projets visant la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat en 2021-2022, et ce partout au Québec.

## Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Politique sur l'acceptabilité des contributions financières.	Principes guidant l'acceptation des dons et des contributions financières.	5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois.
Politique d'acquisition responsable.	Tout le document.	5.4 Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable.
Politique d'événement écoresponsable.	Tout le document.	5.7 Valoriser les matières résiduelles.
Lignes directrices / gestion environnementale.	Tout le document.	5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois. 5.7 Valoriser les matières résiduelles. 5.8 Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables.

## Contexte interne

Reconnue pour la qualité de ses interventions et ses redditions de comptes rigoureuses, tant auprès des instances gouvernementales qu'auprès de son réseau de partenaires et de promoteurs, la Fondation jouit d'une réputation solide et d'un fort positionnement, notamment auprès des organismes de conservation de l'environnement, des acteurs de promotion de la chasse et de la pêche, des Zones d'exploitation contrôlée (Zecs) et des pourvoies. Au fil des ans, l'organisation a su démontrer sa capacité à satisfaire efficacement les exigences gouvernementales et à remplir la mission qui lui a été confiée. Sa valeur ajoutée et la pertinence de son travail sont bien établies.

La Fondation repose sur un réseau de contacts exceptionnel et entretient des liens solides avec les organismes et associations du secteur de la conservation des milieux naturels et de la faune, ses partenaires et les ministères. Son expertise en ce qui a trait à la mise en relation de différents acteurs clés du secteur est reconnue comme étant l'une de ses grandes forces.

La Fondation peut compter sur une équipe constituée d'employés de grande qualité et possédant une expertise solide en ce qui concerne les enjeux environnementaux, notamment ceux en lien avec la biodiversité. Fiables et responsables, ces derniers ont à cœur de contribuer concrètement à la mission de l'organisation.

Finalement, la Fondation a la chance de voir son financement à la hausse d'année en année, ce qui contribue à assurer une certaine prévisibilité et stabilité dans l'octroi de son aide financière. Plus de 40 % de son financement provient d'une redevance sur l'achat des permis des pêcheurs sportifs, des chasseurs et des trappeurs. Le reste de son financement provient de subventions, de partenariats et d'activités de collecte de fonds. À noter, une tendance à la hausse des contributions financières des gouvernements et des municipalités au cours des trois dernières années, principalement en lien avec la réalisation de projets fauniques.

## Contexte externe

Les dernières années, marquées par de grands bouleversements mondiaux, ont également vu émerger nombre de nouvelles tendances.

**Une pression croissante sur les acteurs clés de la société pour faire de l'environnement une priorité**

Puisque ceux-ci sont de plus en plus conscientisés, les citoyens, villes et municipalités ont une volonté grandissante de faire de l'environnement une priorité. Les attentes sociétales croissantes, notamment de la part des jeunes générations<sup>1</sup>, font pression sur les gouvernements pour que s'effectue un virage environnemental important.

Les entreprises sont également plus sensibilisées à l'importance du rôle qu'elles ont à jouer dans la réduction de leur empreinte écologique. Selon une étude réalisée auprès de PME québécoises en 2021, plus de 80 % d'entre elles affirment que leurs clientèles s'attendent à ce qu'elles agissent face aux enjeux sociétaux, notamment ceux de l'érosion de la biodiversité et des changements climatiques<sup>2</sup>.

Ainsi, la mise en place d'actions en matière de développement durable est devenue la norme au sein des organisations. Dans ce contexte où de plus en plus de citoyens s'attendent à ce que chaque acteur contribue activement à la santé environnementale, ce qui passe notamment par la conservation des milieux naturels, le rôle de la Fondation prend tout son sens.

### **Une approche de plus en plus holistique à la conservation de l'environnement**

Selon plusieurs experts, les crises du climat et de la biodiversité, parce qu'elles sont étroitement liées et d'égale importance<sup>3</sup>, auraient avantage à être attaquées simultanément. Considérant que plusieurs solutions aux changements climatiques impliquent des actions concrètes pour la conservation de la biodiversité<sup>4</sup>, une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre pourrait être réalisée en misant sur le maintien des écosystèmes.

---

<sup>1</sup> Arriagada, P. & Pinault, L. (2022), « Portrait des jeunes au Canada : Rapport statistique – Chapitre 5 : Les jeunes et l'environnement », Statistique Canada, tiré de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/42-28-0001/2021001/article/00005-fra.htm>

<sup>2</sup> Labelle, F. (2021). « Portrait de l'engagement des PME québécoises envers le développement durable et La Boussole TD de la durabilité pour les PME au Québec », Rapport de recherche, Institut de recherche sur les PME, Université du Québec à Trois-Rivières, tiré de : [https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/467/21/14174/1/586712/5/O0004098611\\_Rapport\\_sur\\_la\\_durabilite\\_des\\_PME\\_au\\_Qubec.pdf](https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/467/21/14174/1/586712/5/O0004098611_Rapport_sur_la_durabilite_des_PME_au_Qubec.pdf)

<sup>3</sup> Bilodeau, M. (2021) « 3 choses à savoir sur la crise de la biodiversité », article tiré de : Le Détecteur de rumeurs, Agence Science Presse, tiré de : <https://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/impacts/ddr-3-choses-a-savoir-sur-la-crise-de-la-biodiversite/>

<sup>4</sup> Conservation de la nature Canada (2019), « La nature : une solution à faible coût reconnue pour son efficacité dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques », tiré de : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/rapports-consultation/memoires/conservation-nature-canada.pdf?1606232922>

En décembre 2022, Montréal accueillait la COP15, une conférence axée sur l'importance et l'urgence de protéger la nature et de renverser la perte de biodiversité à travers le monde. Cette transition écologique requiert un « *passage généralisé à l'action* »<sup>5</sup>. En ce sens, l'intégration d'orientations et d'objectifs visant à contrer les impacts de la crise écologique aux stratégies des entreprises<sup>6</sup> est essentielle pour mettre un frein à l'érosion de la biodiversité<sup>7</sup>.

### **La reconnaissance de l'importance des communautés autochtones pour la conservation de l'environnement**

Une proportion significative des zones protégées de la planète se situe, entièrement ou en partie, sur des terres et territoires autochtones. Ainsi, la conservation de la biodiversité est étroitement liée à l'action et à la culture des peuples autochtones. En effet, depuis des millénaires, ces derniers évoluent en harmonie avec leur environnement. Les peuples autochtones font montre d'une capacité de conservation<sup>8</sup> prenant appui sur leurs connaissances, pratiques et traditions ancestrales, lesquelles sont de plus en plus reconnues pour assurer une gestion durable des ressources et des milieux de vie naturels<sup>9</sup>.

Il est ainsi dans l'intérêt de tous d'assurer l'implication des communautés autochtones dans les discussions et les prises de décisions concernant les enjeux de biodiversité. On observe d'ailleurs une volonté et des efforts grandissants à cet égard, comme en témoigne la présence de représentants autochtones à différents événements d'envergure traitant de l'environnement comme le sommet du G7.

### **Les impacts de la pandémie sur les milieux naturels**

La pandémie et les mesures sanitaires ont engendré une montée en popularité du tourisme local et des activités en plein air. Tandis que plusieurs incertitudes persistaient en lien avec l'ouverture des frontières en 2021, les parcs nationaux de la Société des

---

<sup>5</sup> Gouvernement du Canada, Conférence de l'ONU sur la biodiversité : COP15 à Montréal, tiré de : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/faune-flore-especes/biodiversite/cop15.html>

<sup>6</sup> Cision Newswire (décembre 2022), « Dans la foulée de la COP15, 95 % des entreprises veulent entamer leur virage vert, mais les PME de la métropole auront besoin d'aide », tiré de <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/dans-la-foulee-de-la-cop15-95-des-entreprises-veulent-entamer-leur-virage-vert-mais-les-pme-de-la-metropole-auront-besoin-d-aide-807745699.html>

<sup>7</sup> Gouvernement du Canada, Conférence de l'ONU sur la biodiversité : COP15 à Montréal, tiré de : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/faune-flore-especes/biodiversite/cop15.html>

<sup>8</sup> Groupe international de travail pour les peuples autochtones, « Peuples autochtones et biodiversité », tiré de : <https://www.gitpa.org/Autochtone%20GITPA%20300/GITPA300-25BIODIV.htm>

<sup>9</sup> Ibid.

établissements de plein air du Québec (Sépaq) ont connu une hausse de visites de près de 14 % par rapport à l'année précédente<sup>10</sup>, témoignant du désir de la population de reconnecter avec la nature. Cette croissance s'est d'ailleurs poursuivie en 2022, avec 12,1 M visites, un bond d'environ 28 % comparativement à 2021<sup>11</sup>. Le contexte pandémique a également suscité chez plusieurs un intérêt pour l'exploration du Québec : environ 74 % des voyageurs québécois planifiaient visiter leur province à l'été 2022<sup>12</sup>.

Bien qu'il soit positif à plusieurs égards, notamment pour la santé mentale et physique de la population, cet intérêt soutenu pour les activités en nature et pour la découverte du Québec entraîne une hausse d'achalandage sur les sites de la province. Celle-ci est susceptible d'avoir un impact sur les milieux naturels de plusieurs façons, notamment par une érosion plus rapide des sols causée par le passage répété de randonneurs tentés de sortir des sentiers balisés.

### **Chasse, pêche et piégeage : un bilan positif, mais certains enjeux de relève**

Alors qu'on observait une baisse de près de 6,7 % du nombre de ventes de permis entre 2014 et 2018, le bilan fut plus positif pour 2021, avec des ventes totales en hausse de 6,6 % par rapport à 2020. Les données cumulées pour les activités en 2022 soutiennent cette tendance favorable<sup>13</sup>. Bien que le bilan des ventes se maintienne, l'enjeu de la relève, notamment pour les chasseurs, demeure un enjeu d'actualité au Québec.

Si les ventes de permis de chasse ont augmenté de 6 % de 2010 à 2021, une étude réalisée en 2017 a démontré que 65 % des détenteurs sont âgés de 45 ans et plus<sup>14</sup>. En 2022, la moyenne d'âge des chasseurs est estimée à 50 ans. Le manque de relève chez les personnes pratiquant la chasse risque d'engendrer des problématiques de contrôle des populations animales, une tendance qui se fait déjà ressentir dans certaines régions où certaines espèces, comme les cerfs ou les dindons, sont présentes en trop grand

---

<sup>10</sup> Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) (2021), « Achalandage historique dans les parcs nationaux - Une ruée vers l'air qui a fait du bien », Cision, tiré de : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/achalandage-historique-dans-les-parcs-nationaux-une-ruée-vers-l-air-qui-a-fait-du-bien-822442150.html>

<sup>11</sup> Rapport annuel 2021-2022 de la Sépaq, [https://www.sepaq.com/resources/docs/org/doc\\_corpo/org-rapport-annuel-20212022.pdf](https://www.sepaq.com/resources/docs/org/doc_corpo/org-rapport-annuel-20212022.pdf)

<sup>12</sup> Réseau Veille Tourisme (juin 2022), Les intentions de voyage des Québécois à l'été 2022, tiré de : <https://veilletourisme.ca/2022/06/07/intentions-voyage-quebecois-ete-2022/>

<sup>13</sup> Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Gros plan sur la faune, « Ventes totales de permis : chasse, pêche et piégeage », tiré de : <https://mffp.gouv.qc.ca/faune/statistiques/vente-totale.jsp>

<sup>14</sup> Gouvernement du Québec (2017), Profil des chasseurs.

nombre sur le territoire<sup>15</sup>. D'un autre côté, il faut chercher à trouver l'équilibre, alors que certaines populations animales pour lesquelles on doit ajuster la pression de prélèvement sont en déclin.

Dans le domaine de la pêche, les ventes totales de permis ont connu une augmentation d'environ 3 % au cours des 10 dernières années<sup>16</sup>, démontrant un maintien relatif du nombre d'adeptes. Quant au piégeage, en revanche, on observe une diminution de près de 5 %<sup>17</sup>.

Depuis quelques années, plusieurs initiatives ont été mises en place afin d'augmenter le nombre de nouveaux adeptes parmi les segments de la population où ces pratiques sont moins populaires, en occurrence les jeunes et les femmes, notamment une tarification révisée à la baisse pour le permis de pêche (2019)<sup>18</sup>, la refonte du programme Pêche en herbe (2022) et la création d'entreprises, de groupes et de tribunes réservées aux femmes. Malgré tout, les efforts déployés pour assurer la relève doivent se poursuivre, particulièrement considérant que les sommes prélevées sur les permis représentent des revenus récurrents significatifs pour la Fondation, qui peut ensuite les réinvestir dans divers projets de conservation des habitats fauniques.

---

<sup>15</sup> La Terre de chez nous (2022), « Une relève de chasseurs nécessaire pour le contrôle des populations », tiré de : <https://www.laterre.ca/actualites/vie-rurale/une-releve-de-chasseurs-necessaire-pour-le-contrrole-des-populations>

<sup>16</sup> Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Gros plan sur la faune, « Ventes de permis de pêche par catégorie », tiré de : <https://mffp.gouv.qc.ca/faune/statistiques/vente-permis-peche.jsp>

<sup>17</sup> Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Gros plan sur la faune, « Ventes de permis de piégeage par catégorie », tiré de : <https://mffp.gouv.qc.ca/faune/statistiques/vente-permis-piegeage.jsp>

<sup>18</sup> Gouvernement du Québec (2019), « Mesures concrètes pour favoriser la relève en chasse et pêche - Le nouveau gouvernement remplit un engagement en corrigeant la hausse des prix de vente des permis de chasse et de pêche », tiré de : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/mesures-concretes-pour-favoriser-la-releve-en-chasse-et-peche-le-nouveau-gouvernement-remplit-un-engagement-en-corrigeant-la-hausse-des-prix-de-vente-des-permis-de-chasse-et-de-peche>

# Plan d'action de développement durable

## Agir en faveur de la nature et pour la santé

### Objectif 2.1 : Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes



Cet objectif est au cœur de la mission de la Fondation. L'équipe entière consacre son énergie et sa passion à la conservation, à la restauration et à la mise en valeur des milieux naturels. En raison de la conscientisation accrue du grand public et de la volonté sociétale croissante de mettre l'environnement au cœur des priorités collectives, le contexte exige de tous la démonstration d'efforts concrets et d'actions tangibles en faveur de la conservation des écosystèmes. L'augmentation des contributions financières des gouvernements et des municipalités au cours des dernières années dénote de l'importance accordée à l'environnement et du désir de soutenir les initiatives en ce sens.

La Fondation jouant un rôle de premier plan en tant que catalyseur de projets structurants pour la sauvegarde de la faune et de son habitat, il est de son devoir de mettre le financement disponible à profit, de manière optimale, pour répondre aux besoins actuels et futurs sur le terrain. Les programmes d'aide financière, les activités de transfert des connaissances, la production de guides techniques, l'implication au sein de tables de concertation, la recherche de partenariats financiers visent tous ce même objectif : assurer la pérennité de notre riche patrimoine faunique pour les générations futures.

Par son action, la Fondation de la faune contribue concrètement à :

- L'aménagement et la restauration d'habitats fauniques ;
- La mise en place de mesures de conservation des milieux naturels ;
- Le développement et la consolidation d'un réseau d'aires protégées en terre privée ;
- Le rétablissement des espèces menacées et vulnérables.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.1.1. Bonifier et pérenniser le réseau d'aires protégées du Québec.	Superficie d'habitats protégés (nombre d'hectares, 663,97 ha). Cible cumulative.	665 hectares	1 325 hectares	2 125 hectares	3 125 hectares	4 125 hectares
2.1.2 Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec (superficie de frayères aménagées/restaurées).	Superficie de frayères aménagées/restaurées (nombre de mètres carrés, 5 829 m <sup>2</sup> ). Cible cumulative.	6 000 m <sup>2</sup>	12 000 m <sup>2</sup>	18 000 m <sup>2</sup>	24 000 m <sup>2</sup>	30 000 m <sup>2</sup>
2.1.2 Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec.	Nombre de projets visant à assurer le rétablissement d'espèces (33 projets). Cible cumulative.	35 projets	70 projets	105 projets	140 projets	175 projets
2.1.2 Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec (superficie aménagée ou restaurée par le contrôle des PEE (nombre d'hectares, 1 200 ha). Cible cumulative.	Superficie aménagée ou restaurée par le contrôle des PEE (nombre d'hectares, 1 200 ha). Cible cumulative.	1 200 hectares	2 400 hectares	3 600 hectares	4 800 hectares	6 000 hectares

## Objectif 2.2 : Améliorer la santé des écosystèmes



Il est largement reconnu que la destruction ou la perturbation d’habitats par les activités humaines constitue la principale cause de déclin des populations de nombreuses d’espèces fauniques. Qu’il s’agisse d’urbanisation, de transports, d’apport de polluants, d’activités d’agriculture intensive ou de prélèvement des ressources (mines, forêts, pêches), le développement humain génère de plus en plus d’impacts sur les milieux naturels.

Pour la Fondation de la faune, il importe de favoriser une meilleure prise en considération des habitats fauniques dans les décisions d’aménagement du territoire. À cette fin, elle favorise l’adoption de pratiques respectueuses de la faune, des habitats fauniques, de l’environnement. À titre d’exemple, en aménagement forestier, la Fondation privilégie une approche de gestion intégrée des ressources. Lorsque possible, elle inscrit ses actions dans les divers processus de gestion intégrée des ressources déjà existantes (ex. : *Tables régionales de gestion intégrée des ressources et du territoire*). La gestion intégrée des ressources est un processus de concertation qui réunit l’ensemble des acteurs et des gestionnaires concernés pour un territoire donné qui permet d’intégrer, dès le début de la planification, les préoccupations fauniques au développement du territoire.

Par son action, la Fondation de la faune contribue concrètement à :

- La réhabilitation des services écologiques des milieux naturels ;
- L’accès aux milieux naturels de proximité pour les citoyens.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.2.1 Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables.	Superficie d’habitat agricole et forestier aménagée ou restaurée (nombre d’hectares, 384,9 ha). Cible cumulative.	385 hectares	770 hectares	1 155 hectares	1 540 hectares	1 925 hectares.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.2.1 Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables.	Superficie de plan qui favorise une sylviculture durable (67 plans x 40 hectares). Cible cumulative.	2 800 hectares	4 800 hectares	10 800 hectares	18 800 hectares	28 800 hectares.

## Objectif 2.3 : Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens



Les activités de prélèvement de la faune, que sont la chasse, la pêche et le piégeage, constituent un moteur économique important pour l'ensemble des régions du Québec, en plus d'être profondément inscrites dans le mode de vie de milliers de Québécois. Ces activités contribuent également à la régulation des populations de plusieurs espèces fauniques qui, autrement, pourraient être en surabondance ou causer des dommages ou des accidents.

Toutefois, les valeurs et les modes de vie sont en voie de changement rapide. L'urbanisation, la sédentarité et l'omniprésence des nouvelles technologies amènent une rupture du lien traditionnel de plusieurs Québécoises et Québécois avec la nature. Par ailleurs, les économistes prévoient un déclin des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage au cours des prochaines années, réduisant d'autant la précieuse contribution des utilisateurs de la faune au financement de la Fondation.

La Fondation désire contribuer à la création d'une relève aux activités liées à la faune et à la nature, qu'il s'agisse de prélèvement de la faune ou d'observation et de sensibilisation à nos ressources naturelles et fauniques. Cette relève s'avère nécessaire au maintien des contributions financières provenant des utilisateurs de la faune et au soutien des activités de protection et de mise en valeur des habitats fauniques.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.3.1 Améliorer l'accès aux milieux naturels (longueur de sentiers caractérisés, restaurés ou aménagés en faveur des habitats).	Nombre de kilomètres, 508 km). Cible cumulative.	600 km	1 000 km	1 600 km	2 200 km	2 900 km
2.3.2 Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature (nombre de jeunes initiés par Pêche en herbe).	Nombre de jeunes initiés par Pêche en herbe (19 193, soit 17 146 dans le cadre d'activités et 2 047 par la formation en ligne). Cible cumulative.	19 250 jeunes initiés	38 700 jeunes initiés	58 200 jeunes initiés	77 950 jeunes initiés	97 950 jeunes initiés

# Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation

## Objectif 5.1 : Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement



La Fondation désire se doter d'un processus formel de prise en compte des principes de développement durable pour ses actions structurantes afin de s'assurer que la réflexion entourant les choix stratégiques de tous ses secteurs d'activités soit bonifiée.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales.	Proportion des interventions structurantes de l'organisation ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (0 %).	50 %	60 %	65 %	75 %	80 %

## Objectif 5.3 : Investir de façon durable au profit des Québécois



Pour continuer à remplir adéquatement sa mission, la Fondation s'assurera d'offrir de l'aide financière et technique adéquate et suffisante aux entreprises et aux organismes des milieux de la conservation et faunique afin de maximiser le financement de projets prometteurs à travers le Québec. Par ailleurs, elle s'assurera d'octroyer un maximum de financement à des projets en adéquation avec sa mission et ses engagements en termes de développement durable. L'atteinte de cet objectif passera notamment par l'élaboration d'une vision claire et d'une révision de sa stratégie d'attribution du financement.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.4. Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité.	Proportion de programmes d'aide financière bénéficiant de critères de développement durable bonifiés (0 %).	10 %	35 %	45 %	50 %	60 %

# Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.1.1 Bonifier et pérenniser le réseau d'aires protégées du Québec.	Soutenir des projets de protection d'habitats en terres privées en contribuant à leur acquisition à des fins de conservation.	Superficie d'habitats protégés (nombre d'hectares, 663,97 ha). Cible cumulative.	665 hectares	1 325 hectares	2 125 hectares	3 125 hectares	4 125 hectares
2.1.2 Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec.	Soutenir des projets visant à améliorer ou restaurer l'habitat des poissons d'intérêt pour la pêche en augmentant la productivité faunique des habitats.	Superficie de frayères aménagées/restaurées (nombre de mètres carrés, 5 829 m <sup>2</sup> ). Cible cumulative.	6 000 m <sup>2</sup>	12 000 m <sup>2</sup>	18 000 m <sup>2</sup>	24 000 m <sup>2</sup>	30 000 m <sup>2</sup>
2.1.2 Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec.	Soutenir des projets qui contribuent au maintien ou au rétablissement des espèces fauniques menacées, vulnérables ou	Nombre de projets visant à assurer le rétablissement d'espèces (33 projets). Cible cumulative.	35 projets	70 projets	105 projets	140 projets	175 projets

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
	autres espèces à statut du Québec en protégeant, améliorant ou restaurant leurs habitats.						
2.1.2 Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec.	Soutenir des projets visant à limiter l'introduction et l'impact des espèces exotiques envahissantes.	Superficie aménagée ou restaurée par le contrôle des PEE (nombre d'hectares, 1 200 ha). Cible cumulative.	1 200 hectares	2 400 hectares	3 600 hectares	4 800 hectares	6 000 hectares
2.2.1 Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables.	Soutenir des projets visant à améliorer la qualité des habitats fauniques dans les bassins versants agricoles et en forêt privée.	Superficie d'habitat agricole et forestier aménagée ou restaurée (nombre d'hectares, 384,9 ha). Cible cumulative.	385 hectares	770 hectares	1 155 hectares	1 540 hectares	1 925 hectares.
2.2.1 Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières,	Soutenir des projets qui favorisent une sylviculture respectueuse	Superficie de plan qui favorise une sylviculture durable (67 PAFF x 40 hectares).	2 800 hectares	4 800 hectares	10 800 hectares	18 800 hectares	28 800 hectares.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
aquacoles et de pêches durables.	des habitats forestiers.	Cible cumulative.					
2.3.1 Améliorer l'accès aux milieux naturels.	Soutenir des projets qui favorisent l'accès aux milieux naturels en respect de la protection des habitats fauniques.	Longueur de sentiers caractérisés, restaurés ou aménagés en faveur des habitats (nombre de kilomètres, 508 km). Cible cumulative.	600 km	1 000 km	1 600 km	2 200 km	2 900 km
2.3.2 Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature.	Soutenir des projets et offrir un soutien technique à la coordination d'activités d'initiation à la pêche durable.	Nombre de jeunes initiés par Pêche en herbe (19 193). Cible cumulative.	19 250 jeunes initiés	38 700 jeunes initiés	58 200 jeunes initiés	77 950 jeunes initiés	97 950 jeunes initiés
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales.	Prendre en compte des principes de développement durable dans les activités structurantes de la Fondation (plan stratégique, programmes d'aide financière	Proportion d'interventions structurantes évaluées (0 %).	50 %	60 %	65 %	75 %	80 %

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
	nouveaux ou révisés).						
5.3.4 Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité.	Intégrer des critères de durabilité dans les programmes d'aide financière de conservation des habitats fauniques.	Proportion de programmes d'aide financière bénéficiant de critères de développement durable bonifiés (0 %).	10 %	35 %	45 %	50 %	60 %

